

Guerre des taxis

Les actions de blocage divisent les chauffeurs

La quatrième action menée par les taxis genevois contre Uber, fustigée par le Conseil d'Etat, divise les professionnels

Sophie Roselli

Ils prévoyaient leur coup devant l'aéroport mais ont finalement manifesté au centre-ville. En toute illégalité. C'est de cette manière que des taxis genevois ont mené hier leur quatrième action depuis la fin de mai pour protester contre la concurrence jugée illégale de l'américain Uber et le soi-disant laisser-aller des autorités genevoises. La colère reste vive, mais la méthode choisie divise au sein de la corporation. Et irrite sérieusement le Conseil d'Etat.

Drapeau noir sur le toit, plus d'une centaine de bonbonnes jaunes, selon le Collectif des taxis, ont tourné en rond dans le centre-ville entre 8 h et 10 h. Une fréquentation en baisse comparativement aux précédentes actions.

Balayer devant sa porte

«L'Etat doit faire la loi», «Stop aux transporteurs illégaux» ont affiché des taxis pour dénoncer Uber X, ce service de mise en relation de chauffeurs professionnels avec des clients par le biais d'une application. «Uber est illégal mais n'est pas interdit. Cela fait dix mois qu'on subit une baisse de notre chiffre d'affaires, entre 30 et 40%», raconte un chauffeur, au point de départ, au quai du Général-Guisan. Perturber la circulation, n'est-ce pas contre-productif? «On ne bloque pas la circulation. On circule. Qu'est-ce qu'il faut faire d'autre?» L'organisa-



Des taxis ont tourné en rond dans la ville hier matin, réclamant une étude d'impact sur leur profession.

teur, Marc Derveaux, président du Collectif des taxis, créé le 23 juin, réunissant déjà trois cents personnes, se justifie: «Nous fonctionnons comme la Critical Mass. Il faut avoir un effet de surprise.»

Vivement critiquée par le Conseil d'Etat et surveillée par la police, l'opération «escargot», qui ne porte pas son nom, dérange certains professionnels. «Je suis contre. Il faut déjà balayer devant notre porte, faire la sélection dans les clients», confie Carlos, posté à l'aéroport.

Des courses gratuites

Le président de Taxiphone, Cédric Bouchard, se distancie aussi. «En tant que centrale de diffusion de courses, nous ne voulons pas prendre en otage la population», indique-t-il. Le Collectif des taxis a

sans doute pris en compte les critiques. Il compte maintenir la pression mais en organisant des «portes ouvertes pour expliquer le métier de chauffeur de taxi. Certains prendront même en charge gratuitement des clients pour une destination au centre-ville.»

Malades depuis des années, les taxis genevois, réputés pour leurs tarifs élevés et leur manque d'hospitalité, se mobilisent dans une certaine confusion pour combattre un ennemi commun, Uber. Leurs revendications sont diverses. «Nous voulons une étude d'impact sur notre profession, avant l'élaboration d'une nouvelle loi», affirme Marc Derveaux. En attendant le texte législatif, dont les premiers échos rassurent pour sa part Cédric Bouchard, celui-ci réclame la suspension du service Uber.

Acculée, la société a fait un pas en arrière depuis le 1er juillet, en réduisant son offre à Genève aux seules limousines. «La société s'est adaptée à moitié», observe Patrick Baud-Lavigne, directeur de cabinet au Département de la sécurité et de l'économie (DSE). Uber continue à être partiellement dans l'illégalité. Une quinzaine de chauffeurs de limousine ont été contrôlés en une soirée la semaine passée et tous se trouvaient en infraction à la Loi genevoise sur les taxis. «Chargé de faire l'arbitre, le DSE travaille sur une nouvelle loi, en discussion avec les représentants des professionnels des taxis, qui sera transmise au Conseil d'Etat dans le courant de l'été». Pas sûr que cela calme les esprits.

Lire aussi en page 18.

Absence de perches: les hypothèses des pêcheurs

Alors que les prises sont faméliques, les professionnels du Léman tentent de comprendre

En ce moment, la pêche est loin d'être miraculeuse dans le Léman. En tout cas en ce qui concerne la perche, dont l'absence est remarquée (lire notre édition de lundi) par les dix-sept pêcheurs professionnels détenteurs du permis à Genève.

Si le constat fait l'unanimité, les explications sur le phénomène, elles, divergent. Un lien avec les températures exceptionnellement élevées du moment? «Je ne crois pas», avance Michel Garde, pêcheur basé à Versoix. «Et pourtant, on les voit», révèle Julien Monney de la pêcherie du CoHerAn (Corsier, Hermance, Anières). Selon le jeune pêcheur, les perches sont actuellement «allégées», à savoir qu'elles nagent actuellement à proximité de la surface, et donc au-dessus de ses nasses. Pourquoi? «La présence de planctons les attire probablement.» En conséquence, le pêcheur d'Hermance remonte en ce moment entre 2 et 5 kilos par jours dans ses six filets. En période faste, les prises peuvent monter jusqu'à 100 kilos.

Sur l'autre rive, le Versoisien Michel Garde a remonté 1,5 kilo de perches hier matin. C'est peu. Il tente d'autres hypothèses liées aux espèces qui entrent dans la chaîne alimentaire des perches, en amont ou en aval. Il évoque également l'eutrophisation des lacs. Ce phénomène qui consiste en une accumulation exagérée de particules et débris organiques a été largement jugulé par des années d'assainissement des eaux. Mais il a pour conséquence d'ex-



La perche du Léman se fait désirer. CHRIS BLASER

traordinaires poussées d'algues. Au final, le risque de déséquilibre de l'écosystème aquatique est réel, avertissent les milieux scientifiques, qui pointent toutefois la bonne santé du lac et la qualité de son eau. De son côté, Julien Monney remarque que d'importantes quantités d'algues se prennent actuellement dans ses filets. «Les poissons reconnaissent le piège et parviennent à l'éviter», dit-il.

Enfin, selon certains pêcheurs, des cycles conditionnent la pêche à la perche. Par le passé, des années fastes ont ainsi succédé à des années plus difficiles. Et pour l'heure, «ce n'est pas catastrophique».

Quoi qu'il en soit, la demande de perches, elle, ne faiblit pas. Avec la pénurie, une flambée des prix est-elle à attendre? «Avec la concurrence étrangère, on ne peut pas se le permettre», répond Mîche Garde. En effet, il est désormais notoire que seule une part infime (environ 5%) des restaurateurs de la région est en mesure de proposer des produits du Léman. Irlande, Estonie, Pologne ou Russie font partie des fournisseurs les plus importants de perches congelées. Luca Di Stefano

Privé de permis depuis 2007, il conduit toujours

Convoqué pour s'opposer à une peine de 6 mois, il ne vient pas. Le Parquet confirme la peine. A tort, selon le Tribunal fédéral

L'homme est manifestement un récalcitrant. Depuis 2007, ce Suisse habitant à Annemasse est sous le coup d'un retrait de permis. Il a déjà été condamné plusieurs fois pour violation de la Loi sur la circulation routière. Qu'à cela ne tienne, il admet continuer de prendre le volant pour son activité professionnelle et pour amener sa fille à l'école.

L'an dernier, en janvier, ce maraîcher est arrêté en infraction par le corps des gardes-frontière, à Puplinge. Après avoir passé deux jours dans les violons de la police, il ressort et reçoit quelques jours plus tard une ordonnance pénale du Ministère public: six mois de prison ferme.

Défendu par Me Thomas Barth, il ne compte pas en rester là. Le 23 janvier, il écrit au Parquet pour faire part de son opposition à la sanction. Le 6 février, le procureur le convoque à une audience fixée trois semaines plus tard. Seul son avocat se présente ce jour-là. Mais le procureur s'attendait à voir le prévenu: «Il a imparti à l'intéressé un délai jusqu'au 3 mars pour justifier son absence, précisant qu'à défaut il retiendrait qu'il se désintéresserait de la procédure et que son opposition serait réputée retirée.»

Son avocat explique par la suite au magistrat que son client souffrait d'une migraine insup-

portable «dont la survenance ne pouvait que très difficilement être attestée par un certificat médical».

Une explication qui ne convainc manifestement pas le procureur. Considérant que l'opposition à la sanction est dès lors retirée, il estime que cette condamnation entre en force. Le prévenu fait recours. Rejeté. Il saisit alors le Tribunal fédéral (TF). Qui va aujourd'hui dans son sens en citant une jurisprudence concernant les prévenus vivant à l'étranger.

Certes, le Code de procédure pénale (355 al.2) prévoit que si l'opposant, sans excuse, fait défaut à une audition malgré une citation, son opposition est réputée retirée. «Le recourant étant domicilié en France, le Ministère public pouvait certes lui faire parvenir une citation à comparaître le 26 février. Il ne pouvait pas en revanche l'assortir de la menace de la sanction prévue par l'article 355 al.2.»

Le TF considère donc que le droit a été violé. Résultat: l'Etat doit verser à Me Barth 3000 francs à titre de dépens pour la procédure. Quant à la justice, elle doit se pencher une fois encore sur ce dossier et rendre une nouvelle décision.

Et l'avocat de conclure: «Il est tout de même regrettable de devoir recourir au TF dans une affaire comme celle-ci. En effet, avec plus de rigueur de la part des autorités cantonales, la mise à la charge de l'Etat de Genève de ces dépens aurait pu être évitée et cette affaire aisément réglée.»

Fedele Mendicino

Le pic de pollution est passé, le demi-tarif aussi

La baisse des tarifs des transports publics, lancée pour la première fois samedi, est une mesure d'urgence contre l'ozone

Le demi-tarif pour tous des transports publics de la région genevoise instauré samedi, afin de dissuader les automobilistes d'utiliser leur véhicule en raison d'un pic de pollution à l'ozone, a pris fin hier soir, indique Thomas Putallaz, bras droit de Luc Barthassat au Département de l'environnement (DETA).

L'engouement des Genevois pour le demi-tarif ne sera mesurable que dans dix jours, quand les informations seront remontées des distributeurs de tickets.

Benoît Lazzarotto, chef du Réseau d'observation de la pollution pour Genève (Ropag), confirme la baisse de concentration d'ozone. Aucune station n'a affiché un taux supérieur à 180 microgrammes par mètre cube depuis samedi, seuil au-delà duquel des mesures exceptionnelles sont prises. Le chef Ropag rappelle que l'Etat prend aussi des mesures tout au long de l'année pour, à terme, que le canton se conforme à la norme fixée par la Confédération de 120 mug/m³. Il rappelle que l'ensemble des mesures,

comme le déclenchement des alertes, sont prises en coordination avec les cantons romands.

En France voisine, les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain restent mobilisés. «Ce mardi, note la préfecture à Annecy, l'arrivée de nouvelles masses d'air chargées en ozone, en provenance du sud de la France, pourrait conduire à une augmentation plus généralisée des concentrations d'ozone.»

Depuis le début de la canicule, la pollution de l'air n'a fait sauter les compteurs que de deux stations ces derniers jours, celle du Foron et celle de Nyon. Cette molécule, présente naturellement dans l'air, se multiplie sous l'action des rayons du soleil en présence de précurseurs chimiques que dégagent les pots d'échappement des véhicules et certains produits industriels comme les solvants. Contrairement aux particules fines, qui empoisonnent l'atmosphère pendant des jours entiers en hiver, le taux d'ozone oscille fortement et atteint son pic dans l'après-midi.

Au fort danger des températures, MétéoSuisse ajoute des risques de violents orages à toutes les altitudes avec des fortes rafales, de la grêle, voire des précipitations soutenues ces prochaines heures.

Jean-François Mabut

Un cafetier fait fureur en brumisant sa clientèle

Les clients du Remor affrontent la chaleur au milieu d'un nuage d'eau rafraîchissante. Une initiative saluée

Les chaleurs caniculaires font les choux gras de certains commerçants. Savoir s'adapter à la fièvre des températures estivales, c'est le défi d'un restaurateur genevois, Antoine Remor, qui a décidé cette année d'installer des brumisateurs sur la terrasse de son établissement. La terrasse est pleine, les brumisateurs fonctionnent à plein régime.

Depuis une semaine, les clients affluent pour venir siroter un verre sous une brume légère. Un projet qui mûrit depuis 2012 dans la tête du gérant, avant d'être mis entre parenthèses l'été dernier à cause d'une météo capricieuse. Ce n'était que partie remise pour Antoine Remor, qui a pris la décision d'investir cette année: «Quand j'ai vu les pics de chaleur attendus pour cet été, je n'ai pas hésité à sauter le pas. Je me suis inspiré de certains restaurants français qui proposent des ventilateurs brumisateurs, mais parfois trop puissants, ce qui peut déplaire à la clientèle.»

«Le problème des ventilateurs, avec de fortes températures, c'est qu'au bout d'un moment ils brulent de l'air chaud, souligne encore le restaurateur. Un inconvénient dont ne souffrent pas les brumisateurs.»

Antoine Remor, architecte de formation, a monté lui-même le système électrique avec des pièces provenant d'un fournisseur lausannois. Un bilan coût-avantage très positif - le dispositif lui a coûté 3500 francs - pour son entreprise.

Les clients de passage comme les habitués sont ravis de l'atmosphère ambiante. Pour Angela et Michèle, c'est une découverte: «On ne connaissait pas. C'est génial de pouvoir manger sur une terrasse ensoleillée avec une brume rafraîchissante.» Un avis partagé par Louis et Valérie, des habitués: «Quand on vient ici, on a l'impression d'être ailleurs qu'à Genève. Le patron a une volonté constante de réaménager et améliorer les lieux.»

D'ailleurs, Antoine Remor ne compte pas s'arrêter là. Il prévoit d'embrancher avec l'installation d'une serre végétale qui se fonderait dans la terrasse. Pour ça, il attendra la fin de la canicule.

Pauline Bufflier